

FRENCH VERSION (in case of inaccuracies, English version prevails)

CONTRIBUTION DES GRANDS GROUPES ET PARTIES PRENANTES AFRICAINS ET MESSAGES CLÉS A LA 8E SESSION SPÉCIALE DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE AFRICAINE SUR L'ENVIRONNEMENT

Projet final

Nous, qui sommes composés de grands groupes et de parties prenantes de la région africaine, nous sommes réunis virtuellement pour discuter de la manière dont l'Afrique peut renforcer l'action environnementale en vue d'une récupération post-COVID efficace et de notre contribution à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, nous convenons des messages clés suivants à l'intention de la CMAE:

Notant avec inquiétude que l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'IPBES de 2019 conclut que les actions humaines menacent aujourd'hui plus que jamais d'extinction mondiale et que d'ici 2100, les changements climatiques pourraient également entraîner la disparition de plus de la moitié des espèces d'oiseaux et de mammifères africains, une baisse de 20 à 30 % de la productivité des lacs africains et une perte importante d'espèces végétales africaines, et que l'extrême vulnérabilité de l'Afrique aux effets du changement climatique aura de graves conséquences pour les populations africaines économiquement marginalisées.

Notant en outre avec inquiétude la menace que le changement climatique fait peser sur l'existence future de l'humanité, notamment l'impact négatif qu'il a sur la réalisation des objectifs de développement durable, et le fait que l'Afrique continue de souffrir le plus malgré sa contribution minimale aux émissions mondiales. Le changement climatique est de plus en plus évident dans l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les fortes pluies, la sécheresse, les incendies de forêt et les inondations côtières. Tous ces phénomènes ont des effets négatifs sur la santé humaine, les moyens de subsistance, les droits de l'homme et la santé animale.

Profondément conscients des effets de la pandémie COVID-19 sur l'Afrique et de la nécessité de s'attaquer d'urgence aux menaces qui pèsent sur l'environnement, en particulier sur la faune et les écosystèmes, et de l'occasion qu'elle offre d'appeler à une action urgente pour s'attaquer aux problèmes environnementaux multiformes en Afrique, qui sont de plus en plus exacerbés par plusieurs forces interactives.

Alarmés par le fait que le report de plusieurs événements mondiaux axés sur le développement durable et l'environnement se traduit par un manque de soutien pour les actions urgentes.

Nous, grands groupes et parties prenantes africains

1. Biodiversité

- 1.1. **Appelons** à une déclaration bien articulée de la CMAE qui souligne l'urgence d'une action au plus haut niveau pour prévenir, arrêter et inverser la dégradation et la perte des écosystèmes et des espèces ; promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, et assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la biodiversité et des connaissances traditionnelles associées afin de contribuer à un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité après 2020 et à l'Agenda 2030 pour le développement durable et de placer l'Afrique sur la voie de la réalisation de la Vision 2050 pour la biodiversité.
- 1.2. **Appelons** à une action accélérée visant à concrétiser la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable et à promouvoir l'investissement dans la gestion durable, la conservation et la restauration des écosystèmes afin de fournir des services qui aident les populations à s'adapter au changement climatique dans le cadre de l'action visant à renforcer la mise en œuvre du programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue qui fait partie de l'engagement de l'Afrique à mettre en œuvre la décennie des Nations unies sur la restauration des écosystèmes (2021-2030) sans compromettre les avantages pour les peuples autochtones et les communautés locales.
- 1.3. **Appelons** à une action qui favorise des cadres d'action participatifs, fondés sur les droits de l'homme, responsables et tenant compte de l'égalité des sexes, et qui démontre un engagement à intensifier la mise en œuvre de la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages en Afrique par des consultations et la participation de la société civile, des grands groupes et des parties prenantes à l'évaluation et au suivi des efforts de l'Afrique en matière de biodiversité, y compris les efforts visant à lutter contre le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages, afin de promouvoir la responsabilité et de garantir des mesures fortes, applicables, mesurables et universellement applicables pour assurer le respect des règles et lutter contre les crimes environnementaux.
- 1.4. **Appelons** à l'action pour remédier au manque d'application, au problème de la mise en œuvre et du respect du droit de l'environnement par l'élaboration de cadres juridiques complets pour les actions en faveur de la nature aux niveaux régional et national, qui créent des synergies et une cohérence entre les dispositions des accords environnementaux multilatéraux, les instruments relatifs aux droits de l'homme et les objectifs de développement durable et qui révolutionnent l'application des lois relatives à la biodiversité - ses liens avec le changement climatique, la prévention des pandémies, la pauvreté et d'autres questions et objectifs de développement.

Nous, grands groupes et parties prenantes africains

2. Changements climatiques

- 2.1. **Exhortons** les dirigeants africains à donner le rythme, dans le contexte du développement durable, en orientant l'action africaine en matière de climat vers la poursuite et la réalisation d'un monde sur la voie de la résilience, de la transition vers des économies à faible émission de carbone et neutres en carbone, axées sur l'articulation, le démarrage et la poursuite d'efforts concrets et mesurables pour limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius.
- 2.2. **Soulignons** l'urgence de renforcer la gouvernance environnementale multi-niveaux, régionale et nationale en Afrique pour l'action sur le climat.
- 2.3. **Recommandons** d'investir dans l'éducation, le renforcement des capacités institutionnelles, le développement d'instruments politiques intégrés, la libre circulation de l'innovation technologique et le transfert et la mobilisation de financements alignés sur les objectifs financiers à long terme de l'accord de Paris sans compromettre les engagements en matière de droits de l'homme et de développement.

Nous, grands groupes et parties prenantes africains

3. Pollution plastique

- 3.1. **Saluons** l'engagement des ministres africains à soutenir l'action mondiale pour lutter contre la pollution plastique, notamment en renforçant les accords existants et l'option d'un nouvel accord mondial sur la pollution plastique qui adopte une approche globale pour aborder le cycle de vie complet des plastiques, comme indiqué dans la déclaration de Durban lors de la 7e session de la CMAE.
- 3.2. **Reconnaissons** la convergence du soutien, y compris celui des représentants du groupe Afrique, en faveur d'un nouvel accord mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique, comme option de réponse privilégiée lors de la quatrième session du groupe d'experts ad hoc des Nations unies sur les déchets marins et les microplastiques.
- 3.3. **Appelons** à une déclaration de la CMAE pour renforcer l'engagement des pays africains à travailler à une nouvelle réponse mondiale sur la pollution plastique qui adopte une approche globale pour aborder le cycle de vie complet des plastiques, de la production et la conception à la prévention et la gestion des déchets, tout en assurant la cohérence et la coordination des activités entreprises par les instruments régionaux et internationaux existants. Une telle réponse doit porter sur le transfert de technologies, la recherche de solutions de rechange au plastique et un financement adéquat pour permettre aux pays

africains de mettre en œuvre l'accord. Nous soulignons la nécessité d'un accord mondial portant, entre autres, sur le transfert de technologies, la recherche de solutions de remplacement du plastique et un financement adéquat pour permettre aux pays africains de mettre en œuvre l'accord. Nous demandons la création d'un comité de négociation intergouvernemental pour entamer les négociations sur un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques.

Nous, grands groupes et parties prenantes africains

4. Programme de relance vert africain

- 4.1. **Invitons fermement** la CMAE à s'engager à soutenir un plan de relance vert africain inclusif pour atteindre les objectifs des ODDs d'ici 2030 en revitalisant les économies et les moyens de subsistance et en intégrant les préoccupations environnementales dans toutes les politiques et tous les outils de promotion de la reprise économique.
- 4.2. **Soulignons** qu'il devrait y avoir un plan démontrable explorant et utilisant les voies de l'économie verte, augmentant l'efficacité des ressources, les modèles d'affaires écologiquement rationnels et le financement durable, et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre tout en s'adaptant au changement climatique conformément à l'Accord de Paris.
- 4.3. **Soulignons** que nous devons tous nous efforcer d'améliorer la résilience de nos économies et de nos sociétés face aux crises futures, et contribuer à l'éradication de la pauvreté, en mettant les gens sur la voie d'une relation saine et harmonieuse avec la nature, y compris en ce qui concerne la santé animale.

Nous, grands groupes et parties prenantes africains

5. Améliorer la mise en œuvre des décisions de la CMAE

- 5.1. **Reconnaissons** le rôle que la CMAE a joué en fournissant une plate-forme aux gouvernements africains et aux parties prenantes pour délibérer, élaborer une position commune et trouver des solutions pour relever les défis liés à l'environnement au niveau continental.
- 5.2. **Indiquons**, sur la base des résultats préliminaires d'une étude menée au sein des grands groupes et parties prenantes africains,

(i) Notre préoccupation quant à la traduction inadéquate de ces solutions, en termes de décisions, du niveau de la CMAE vers les États membres respectifs avec une mise en œuvre limitée aux niveaux national et infranational.

(ii) Notre conviction que la CMAE devrait élaborer et rendre opérationnel un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'apprentissage solide, clair et transparent qui permettra de suivre régulièrement les progrès, d'évaluer les résultats de la mise en œuvre des décisions convenues aux niveaux régional et national, et de documenter les meilleures pratiques.

(iii) Notre encouragement aux États membres à s'engager dans le discours sur l'environnement, à renforcer leurs stratégies de mobilisation des ressources au niveau national et à s'acquitter de leur contribution annuelle obligatoire de 10 000 USD au fonds général d'affectation spéciale du CMAE,

(iv) Notre invitation aux États membres à freiner strictement les flux financiers illicites provenant du capital naturel africain qui entravent encore la mise en œuvre des initiatives liées à l'environnement et au développement durable par une perte de ressources naturelles et financières pouvant atteindre 195 milliards de dollars par an.

6. La voie à suivre

- 6.1. **Nous appelons** les dirigeants africains à s'engager et à soutenir une action ambitieuse, accélérée et transformatrice qui apporte des solutions fondées sur la nature aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et à la pollution pour une reprise efficace et durable après la catastrophe.
- 6.2. **Nous demandons** en outre à nos gouvernements africains de favoriser un partenariat stratégique avec les grands groupes et les parties prenantes africains afin de renforcer encore la mise en œuvre des décisions de la CMAE aux niveaux régional et national. Les gouvernements africains peuvent s'appuyer sur l'expertise technique des grands groupes et parties prenantes africains, les réseaux avec les principales parties prenantes, les liens avec les communautés et la mobilisation des ressources financières et humaines. Pour en tirer parti, la CMAE et les États membres devraient renforcer la participation des grands groupes et des parties prenantes africains aux processus de la CMAE et créer un environnement propice à la contribution au niveau national, de la planification à la mise en œuvre, en passant par le suivi et l'évaluation.